



VoledB

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Ďė̃posé / Reçu le

Ré

Mo b



0 3 MAI 2019

au greffe du tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles

Dénomination : FRANVIVA

Forme juridique : Société Privée à Responsabilitée Limitée

Siège: Rue Polstoppelaere 15 à 1070 Bruxelles

N° d'entreprise : 0505881724

Objet de l'acte: CESSION DES PARTS SOCIALES

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 29/04/2019** 

La séance est ouverte à 10 heures sous la présidence de Monsieur ZUCCHERO Onofrio au siège de la société.

ORDRE DU JOUR : CESSION DES PARTS SOCIALES

Tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital étant présents à savoir :

Monsieur ZUCCHERO Onofrio

Monsieur MOSCALIUC Ionel Petrica

Monsieur DI TERMINI Filippo

Monsieur AMICO Tonino

Monsieur GUADAGNA Alessandro

propriétaire de 45 parts sociales

propriétaire de 5 parts sociales

propriétaire de 40 parts sociales propriétaire de 5 parts sociales

propriétaire de 5 parts sociales

Monsieur le président donne la lecture de l'ordre du jour :

**CESSION DES PARTS SOCIALES** 

Par décision de l'assemblée générale, Monsieur AMICO Tonino cède 5 parts sociales à Monsieur DI TERMINI Filippo.

La répartition des parts est la suivante :

Monsieur ZUCCHERO Onofrio

Monsieur MOSCALIUC Ionel Petrica

Monsieur DI TERMINI Filippo

Monsieur GUADAGNA Alessandro

propriétaire de 45 parts sociales

propriétaire de 5 parts sociales propriétaire de 45 parts sociales

propriétaire de 5 parts sociales

M. ZUCCHERO Onofrio

M. AMICO Tonino

M. DI TERMINI Filippo

M. GUADAGNA Alessandro

M. MOSCALIUC Ionel-Petrica

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature -